

Q1: Les fibres d'amiante phagocytées et fragmentées par les macrophages sont :

- A. Les Amphyboles
- B. Les Antophyllites
- C. Le Chrisotyle
- D. L'Amosite
- E. Le Crocidolite

Q2: L'atteinte pleurale d'aspect bénin (cas de pneumoconioses) correspond sur un téléthorax à :

- A. Des Plaques pleurales
- B. Une fibrose interstitielle
- C. Un Aspect en verre dépoli
- D. Un aspect en rayon de miel aux bases pulmonaires extrêmes
- E. Un aspect hérissé du péricarde

Q3: Le syndrome radiologique (cas de pneumoconioses) est de type :

- A. Interstitiel
- B. Broncho alvéolaire
- C. Alvéolo-capillaire
- D. Pleural
- E. Pleuro-péricardique

Q4: Les facteurs de risque biomécaniques pour les TMS de l'épaule sont :

- A. Les travaux avec bras au-dessus de l'horizontale
- B. Les facteurs organisationnels
- C. L'âge de la personne
- D. Les facteurs psychosociaux
- E. Le sexe de la personne

Q5: Dans l'examen clinique de l'épaule, le Palm up test traduit ?

- A. Une tendinite du Subscapulaire
- B. Une tendinite du sous-épineux
- C. Une ténosynovite du tendon du long biceps
- D. Une tendinite des fléchisseurs des doigts
- E. Une épicondylite médiale

Q6: Quelles sont les propositions exactes à propos du syndrome du canal carpien ?

- A. Présence des signes sensitifs (dysesthésies nocturne puis paresthésies douloureuses) dans le territoire du nerf radial
- B. L'atteinte est purement neurologique
- C. La percussion antérieure du canal carpien provoque des paresthésies dans les deux derniers doigts
- D. L'extension forcée du poignet, maintenue trois minutes, réveille les paresthésies dans le territoire du nerf médian
- E. Prédominance masculine

Q7: Les agents (ou les mélanges) dits cancérogènes

1. Se distinguent en 4 groupes selon la classification internationale de recherche sur le cancer (CIRC)
2. Se distinguent en 3 catégories selon la classification de l'union européenne
3. Se distinguent en 3 groupes selon la classification internationale de recherche sur le cancer (CIRC)
4. Ceux appartenant au groupe 4 (selon la classification du CIRC) sont considérés comme des agents probablement cancérogènes pour l'homme
5. Ceux classés en catégorie 1 selon la classification de l'union européenne (1A CLP) sont considérés comme des agents cancérogènes pour l'homme avec relation cause à effet forte

A (1, 4, 5)

B(1, 2, 3)

C(2, 3, 5)

D(1, 2, 5)

E(2, 4, 5)

Q8: Parmi Les secteurs de travail suivants, lesquels présentent un excès de risque pour développer des tumeurs sinusiennes type Adénocarcinome de l'éthmoïde?

- A. Fabrication et exposition aux amines aromatiques
- B. Les peintres
- C. Les coiffeurs
- D. Les radiologues
- E. Les menuisiers

Q9: Parmi les estimations suivantes concernant La fraction de risque attribuable des cancers à une exposition professionnelle, laquelle est juste?

- A. 20 %
- B. < à 4 %
- C. 10 à 14 %
- D. 85 %
- E. 4 à 8,5 %

Q10: A propos des effets moléculaires des rayonnements ionisants(RI), quelles sont les affirmations exactes ?

1. Les RI n'altèrent que la molécule d'ADN
2. Ils provoquent une radiolyse de la molécule d'eau
3. Ils provoquent la formation de radicaux libres suite à une action directe sur la molécule d'eau
4. Ils ont une action double directe et indirecte sur la molécule d'ADN
5. Ils ont une action indirecte sur la molécule d'eau

A(1,3,4)

B(2,3,4)

C(1,2,3,4,5)

D(1,4,5)

E(2,5)

Q11: Concernant les effets tissulaires des rayonnements ionisants, lesquelles sont justes?

1. Les effets tissulaires sont la conséquence des effets cellulaires
2. En cas d'exposition aux RI, les effets tissulaires s'expriment de la même façon pour tous les tissus
3. Les effets tissulaire des RI sont fonction de la radiosensibilité de chaque organe
4. La radiosensibilité des tissus est fonction du degré de différenciation cellulaire
5. Les tissus constitués de cellules peu différencié sont « dits » radio résistants

A (1, 2, 3)

B(1,3, 5)

C(1,3, 4)

D(2, 4, 5)

E(3, 4, 5)

Q12: Parmi les propositions suivantes concernant les cancers radioinduits. Lesquelles sont exactes ?

1. L'existence de critères qui permettent de différencier les cancers radioinduits d'un autre cancer
2. Il s'agit d'un effet aléatoire des RI sur l'organisme
3. Les cancers radioinduits ne présentent aucune spécificité (clinique, radiologique, anatomopathologique) par rapport aux autres types de cancers
4. C'est le seul effet tardif engendré par les RI sur l'organisme
5. Le cancer est le principal risque tardif de l'exposition aux RI

A(2,4,5)

B(1,3)

C(2,3,5)

D(1,4)

E(3,4,5)

Q13: Pour les produits à effet de sommation, les lésions surviennent :

- A. Après une période de latence plus longue que pour les produits à effet cumulatif.
- B. Après une période de latence moins longue que pour les produits à effet cumulatif.
- C. Après la même période de latence que pour les produits à effets similaires.
- D. Sans période de latence.
- E. Après une période de latence qui est fonction de la toxicité de la substance en cause.

Q14: La connaissance du mécanisme d'action d'un toxique est essentielle pour :

- A. Prévenir toute déviation de l'homéostasie à un stade infra-clinique.
- B. Prévention des complications de toute maladie professionnelle.
- C. Eviter les accidents du travail au niveau des différents postes de travail.
- D. La prise en charge du travailleur dans le cadre de la maladie professionnelle.
- E. Effectuer des changements de poste de travail en cas d'intoxication.

Q15: La prévention technique est essentielle pour :

- A. Former des techniciens spécialisés dans chaque domaine.
- B. Surveiller le niveau de productivité des travailleurs.
- C. Préserver la santé des travailleurs.
- D. Accélérer la production et le rendement des travailleurs.
- E. L'utilisation de nouvelles techniques de fabrication en milieu industriel.

Q16: Le principe du vase clos est :

- A. D'améliorer la qualité du produit fabriqué.
- B. D'isoler les espaces de travail où le travailleur pourrait travailler sans être dérangé.
- C. De rassembler les travailleurs dans le même espace.
- D. D'éviter les déperditions d'énergie enregistrées dans les grands espaces de travail.
- E. D'éviter tout contact avec les produits manipulés.

Q17: L'effet de sommation est :

- A. La sommation des effets toxiques d'une substance après un seul contact avec l'organisme.
- B. La sommation des effets toxiques d'une substance suite à une exposition chronique.
- C. La réponse de l'organisme suite à la présence d'un toxique ayant atteint une dose seuil de toxicité.
- D. Un effet propre aux toxiques persistant longtemps dans l'organisme.
- E. La résultante de l'action simultanée de plusieurs toxiques.

Q18: Un produit irritant est un produit qui :

- A. Agit après sensibilisation de l'organisme lors d'un premier contact.
- B. Provoque des ulcérations cutané-muqueuses dès le premier contact.
- C. Provoque une inflammation des téguments dès le premier contact.
- D. Ne provoque aucune réaction lors du premier contact.
- E. N'agit que lorsque la peau est lésée.

C.H.U. Constantine
Dr. M. Z. KHALDI
M.D. 2019

Q19: Les virus sont des agents biologiques qui :

- A. Se multiplient dans le sang puis envahissent la cellule.
- B. Pénètrent à l'intérieur de la cellule, l'infectent et ont un pouvoir de sporuler.
- C. Se fixent sur la cellule et la détruisent.
- D. Pénètrent à l'intérieur des cellules et restent à l'état quiescent, et ne se manifestent que lors d'une baisse de l'immunité.
- E. Envahissent la cellule pour pouvoir se multiplier.

Q20: Le mode de transmission des agents pathogènes se fait selon la chaîne de transmission suivante :

- A. Réservoir → transmission → porte d'entrée → hôte potentiel → porte de sortie.
- B. Porte de sortie → réservoir → transmission → porte d'entrée → hôte potentiel.
- C. Réservoir → porte de sortie → transmission → porte d'entrée → hôte potentiel.
- D. Porte de sortie → réservoir → porte d'entrée → transmission → hôte potentiel.
- E. Réservoir → transmission → porte d'entrée → porte de sortie → hôte potentiel.

Q21: Les anomalies radiologiques pulmonaires parenchymateuses 2/2 r/r sont :

- A. de catégorie 2 avec opacités arrondies
- B. de catégorie 2 avec opacités irrégulières
- C. de catégorie 2 avec opacités arrondies de diamètre de 1,5 mm
- D. de catégorie 2 avec opacités irrégulières de diamètre de 1,5 mm
- E. de catégorie 2 avec opacités arrondies de diamètre compris entre 1,5 et 3mm

Q22: Les anomalies radiologiques pulmonaires parenchymateuses 1/1 s/s sont :

- A. de catégorie 1 avec opacités irrégulières de diamètre de 3 mm
- B. de catégorie 1 avec opacités irrégulières
- C. de catégorie 1 avec opacités arrondies de diamètre de 1,5 mm
- D. de catégorie 1 avec opacités irrégulières de diamètre de 10 mm
- E. de catégorie 1 avec opacités arrondies de diamètre de 10 mm

Q23: Parmi les tests suivants, lequel permet de mettre en évidence un syndrome du canal carpien?

- A. Le test de Phalen Inversé
- B. Le test de Tinnel inversé
- C. La percussion antérieure du canal carpien provoquant des paresthésies dans les trois premiers doigts (le test de Phalen)
- D. Le test de Finkelstein
- E. Le test au froid

Q24: Les TMS mis en évidence selon le protocole SALTSA Peuvent être Classés en

1. TMS spécifiques et TMS non spécifiques
2. TMS symptomatiques : Si présence des plaintes associés à des critères temporels spécifiques et les manœuvres cliniques sont négatives
3. TMS symptomatiques: si présence de plaintes au moins 4 jours au cours des 7 derniers jours et les manœuvres cliniques sont positives
4. TMS avérés: si présence des plaintes au moins 4 jours au cours des 7 derniers jours et les manœuvres cliniques sont positives
5. TMS avérés si présence des plaintes actuellement et les manœuvres cliniques sont négatives

A(1, 3, 4)

B(1, 2, 5)

C(2, 3, 4)

D(1, 2, 4)

E(3, 4, 5)
Constantine
DR. M. L. KHALDI
M. L. KHALDI

Q25: Lors de la surveillance médicale des travailleurs exposés aux RI: l'examen clinique à réaliser:

1. N'est obligatoire que pour le personnel de la catégorie A
2. Doit être pratiqué avant toute affectation aux travaux sous RI
3. Sa périodicité dépend du type de rayonnements utilisés
4. Doit être pratiqué après un arrêt de travail et ceci quelque soit le motif
5. Doit être pratiqué uniquement après un congé de maternité (pour le personnel féminin exposé aux RI)

A(1,4)

B(1,3,4,5)

C(1,2,5)

D(1,2,3,4,5)

E(2,3,4)

Q26: A propos du dossier médical spécial des travailleurs exposés aux RI. Quel est la réponse inexacte ?

- A. Tenu par le directeur de l'établissement hospitalier
- B. Comporte une fiche de poste
- C. Comporte le suivi dosimétrique
- D. Comporte les dates et les résultats des examens médicaux
- E. Tenu par le médecin du travail

Q27: Quels sont les mécanismes de contamination les plus dangereux en cas d'accident exposant au sang, occasionnant une complication par l'HVC ?

1. En cas de manipulation des urines dans le laboratoire
2. Une plaie profonde.
3. Suite à une projection du liquide biologique sur le visage.
4. Suite à une éclaboussure
5. Suite à une piqûre par une aiguille de gros calibre

(1, 4)

B(2, 5)

C(2, 3)

D(2, 4)

E(3, 4)

Q28: En cas d'accident exposant au sang, le suivi sérologique du soignant (pour dépistage, suivi et surveillance d'une HVB, HVC et HIV) est obligatoire et doit fait à

1. J0, 1er mois, 2ème mois et 6ème mois pour l'HVB.
2. J0, 1er mois, 2ème mois et 3ème mois pour l'HVC.
3. 1^{er} jour, 2ème mois et 3ème mois pour l'HVB.
4. J0, 1er mois et 6ème mois pour l'HVC.
5. J0, J30, 2ème mois et 6ème mois pour l'HVB.

A(1, 3, 4)

B(2, 4, 5)

C(1, 2, 5)

D(1, 2, 4)

E(2, 3, 4)

Q29: Les manœuvres cliniques suivantes permettent de rechercher un syndrome du canal carpien, lesquelles ?

1. Flexion contrariée du poignet avec apparition des douleurs sur la face ventrale du poignet et de l'avant bras
2. Compression passive du canal carpien et apparition de paresthésies en moins de 30 secondes
3. Flexion /compression du canal carpien avec apparition de paresthésies dans le territoire du nerf médian en moins de 30 secondes
4. Compression passive du canal carpien et apparition de paresthésies en moins de 60 secondes
5. Extension contrariée du poignet et apparition des douleurs sur la face dorsale du poignet et de l'avant bras

A(1, 3)

B(3, 5)

C(3, 5)

D(3, 4)

E(1, 5)

Q30: Quelle(s) condition(s) doit obligatoirement remplir une maladie pour être indemnisable en tant que maladie professionnelle ?

- A- Délivrance par le médecin traitant d'un certificat affirmant qu'elle est la conséquence de l'exercice prolongé de la profession
- B- Être reconnue comme maladie professionnelle par un médecin expert
- C- Être reconnue par plusieurs spécialistes
- D- Remplir les conditions énumérées dans un tableau consacré à cette maladie
- E- Exercer pendant plus d'une année dans la même entreprise